



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2019 à 18 h 00

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 22 juillet 2019 à compter de 18 h 00 en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers suivants :

Hélène Laliberté, conseillère au poste # 2  
Marc-André Viens, conseiller au poste # 3  
Claude Gingras, conseiller au poste # 4  
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5  
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6 et maire suppléant

Sont absents : Denis Paquin, maire  
Mathieu Bélanger, conseiller au poste # 1

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du Conseil municipal, le jeudi 18 juillet 2019, afin de prendre en considération les sujets suivants :

### Ordre du jour

#### **1 Gestion financière et administrative**

- 1.1 Demande à la Fabrique pour installer une boîte croque-livre au Parc du Flâneur, pour approbation
- 1.2 Offre de services professionnels pour assistance technique et administrative, pour approbation (doc)
- 1.3 Engagement de M. Nicolas Dufour, au poste d'employé aux travaux publics, pour approbation

#### **2 Transport– Voirie locale**

- 2.1 Demande au ministère des Transports d'abaisser la vitesse à 70km/h sur le rang de Fort-Georges entre le rang de l'Église et la rue Principale, pour approbation
- 2.2 Entériner le mandat à Entreprise Ployard 2000 inc. pour la réparation d'une glissière de sécurité, pour approbation (doc)

#### **3 Hygiène du milieu et cours d'eau**

- 3.1 Autorisation de paiement du décompte progressif no. 14 à Construction DLT (2014) inc. pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées, pour approbation (doc)
- 3.2 Autorisation de paiement du décompte progressif no. 4 à Construction DLT (2014) inc. pour les travaux de réfection au poste de pompage des eaux usées, pour approbation (doc)

#### **4 Aménagement, urbanisme et développement**

- 4.1 Demande de dérogation mineure 2019-02 sur le lot 1 716 293 du cadastre du Québec, pour approbation (doc)

#### **5. Période de questions**

#### **6 Clôture de la séance**

Résolution numéro 19-07-200

- 1.1 Demande à la Fabrique pour installer une boîte croque-livre au Parc du Flâneur
- 

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Hélène Laliberté, il est **résolu** de demander à la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir pour installer une boîte croque-livre au Parc du Flâneur.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-07-201

- 1.2 Mandat de services professionnels à taux horaire pour assistance technique et administrative à la firme d'ingénierie Tétra Tech inc.
- 

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marc-André Viens, il est **résolu** de mandater la firme d'ingénierie Tétra Tech inc. pour une assistance technique et administrative à taux horaire au coût maximum de 10 000 \$, d'affecter ce montant dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-07-202

- 1.3 Engagement de M. Nicolas Dufour, au poste d'employé aux travaux publics
- 

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'engager M. Nicolas Dufour au poste d'employé des travaux publics, à compter du 24 juillet 2019 et que les conditions d'engagement sont mentionnées dans un document.

Il est également **résolu** que le poste d'employé des travaux publics lui confère l'ensemble des pouvoirs attribués au responsable des travaux publics, à un membre du service des travaux publics ainsi qu'au directeur des travaux publics pour l'application de la réglementation municipale sous sa juridiction.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-07-203

- 2.1 Demande au ministère des Transports d'abaisser la vitesse à 70km/h sur le rang de Fort-Georges entre le rang de l'Église et la rue Principale
- 

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de demander au ministère des Transports du Québec d'abaisser la vitesse à 70 km/h sur le rang de Fort-Georges entre le rang de l'Église (route 227) et la rue Principale afin d'améliorer la sécurité des usagers à cet endroit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-07-204

- 2.2 Entériner le mandat à Entreprise Ployard 2000 inc pour la réparation urgente d'une glissière de sécurité
-

Sur proposition de M. Marc-André Viens, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'entériner le mandat à Entreprise Ployard 2000 inc. pour la réparation urgente d'une glissière de sécurité au coût de 2 316,75 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2019 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-07-205

3.1 Paiement du décompte progressif no. 14 à Construction DLT (2014) inc. pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées

---

**Considérant** qu'en date du 17 juillet 2019, M. Yves Gagnon, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., nous a transmis le décompte progressif # 14 concernant les travaux exécutés par Construction DLT (2014) inc., lequel recommande le paiement au montant de 11 798,62 \$ taxes applicables incluses;

**Considérant** que le présent décompte fait suite aux travaux d'ensemencement du terrain;

**Considérant** que le présent décompte indique une retenue de garantie au montant de 540,10 \$ (taxes non incluses) représentant 5 % du coût des travaux qui sera retenu jusqu'à la réception définitive;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Hélène Laliberté, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif # 14 au coût de 11 798,62 \$ taxes applicables incluses, à Construction DLT (2014) inc. pour les travaux réalisés à la station d'épuration des eaux usées dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées FEPTEU, aux conditions énumérées dans le préambule.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-07-206

3.2 Paiement du décompte progressif no. 4 à Construction DLT (2014) inc. pour les travaux de réfection effectués au poste de pompage des eaux usées dans le cadre de TECQ

---

**Considérant** qu'en date du 16 juillet 2019, M. Maxime Belletête, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., nous a transmis le décompte progressif numéro 4 concernant les travaux exécutés par Construction DLT (2014) inc., lequel recommande le paiement au montant de 720,89 \$ incluant les taxes;

**Considérant** que le présent décompte fait suite aux travaux d'ensemencement du terrain;

**Considérant** que le présent décompte indique une retenue de garantie au montant de 33 \$ (taxes non incluses) représentant 5 % du coût des travaux qui sera retenu jusqu'à la réception définitive;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Marc-André Viens et **résolu** d'autoriser le paiement du décompte progressif # 4 au montant de 720,89 \$ à Construction DLT (2014) inc. pour les travaux réalisés au poste de pompage des eaux usées dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 19-07-207

4.1 Demande de dérogation mineure 2019-02 sur le lot 1 716 293 du cadastre du Québec

---

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure portant le numéro 2019-02 a été déposée à la Municipalité afin de diminuer les distances séparatrices minimales reliées à la gestion des odeurs en milieu agricole envers deux maisons et permettre l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage sur le lot 1 716 293 du cadastre du Québec;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la dérogation mineure numéro 2019-02;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'accorder la dérogation mineure numéro 2019-02 afin de diminuer les distances séparatrices reliées aux odeurs en milieu agricole envers deux maisons, à 207 et 152 mètres au lieu de 259 mètres prévus à l'article 23.2 du Règlement d'urbanisme numéro 485-17 et permettre l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage sur le lot 1 716 293 du cadastre du Québec.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

5 Période de questions

*Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.*

Résolution numéro 19-07-208

6 Clôture de la séance

---

Sur proposition de Mme Hélène Laliberté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** que la séance soit levée à 18 h 35.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Original signé \_\_\_\_\_  
Maire suppléant

Original signé \_\_\_\_\_  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière